

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/26

Objet : Présentation du rapport d'activité 2016 de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2016 de Toulouse Métropole.

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018

Berger
Levraut

ID : 031-213105612-20180316-D2018_26-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport d'activité 2016 de Toulouse Métropole.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 16 MARS 2018
- Affiché le 16 MARS 2018